



Licenciment abusif: prendre avocat ou conseiller

Par **srg**, le **18/09/2008** à **16:10**

Bonjour,
Je viens de recevoir une lettre à un entretien préalable au licenciement. Je n'ai commis aucune faute, mon travail est irréprochablemais à causes des pressions subi par le patron par son associé - et plus particulièremnt par la compagne de l'associé - qui est également responsable de l'admin chez nous, mon chef me souhaite licencier.
Il a déjà essayé de m'intier à partir - disant qu'il me donnerait 6 mois pour chercher ailleurs etc... et j'ai refusé car je ne veut pas quitter.
Bref - maintenant il est en colère et me licencie - et je n'y peut rien. J'ai contacté un avocat qui m'assure que j'ai un excellent dossier de contestation et qu'on puisse envisager une transaction importante (j'ai un peu plus de 2 ans d'anciennté). L'avocat 'a également conséillé de prendre un conseiller de salarié pour l'entretien... et que ces relevés de notes seront utiles pour la contestation.
Là j'ai viens de parler avec un conseiller - qui m'a "vendu" ses propres services, et m'a proposé que c'est inutile de payer autant à un avocat - pour l'aide que lui pourra me procurer pour une somme très faible - et une résultat identique.
Que dois-je faire???? (d'ailleurs, je n'ai pas trop aimé le fait que ce conseiller propose ses services payante et me dit âs clairement s'il pouvait en fait m'accompagner pour l'entretien) I souhaite que je réfléché et que je l'appelle demain - sachant que je sens que si je ne "m'engage" pas avec lui pour la suite - il sera pas "disponible pour l'entretien".
Donc de toute façon, je ne souhaite pas de ce conseiller... je chercher un autre pour l'entretien; mais je souhaitais avois vos avis pour la suite: conseiller ou avacat pour la contestation.
merci de votre réponse!